



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 20 DECEMBRE 2012

'SPECIAL N ° '6 - DECEMBRE 2012

DELEGATIONS DE SIGNATURE

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2012347-0008 - délégation de signature Zone de Défense SUD	1
Arrêté N °2012347-0009 - Délégation de signature - suppléance PRÉFET - Mme BARDECHE	3

**Arrêté préfectoral n° 2012347-0008 portant délégation de signature
à Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD, auprès du
préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la
zone de défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la défense (partie réglementaire) ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 modifié relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police, et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-René VACHER, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret du 16 février 2012 nommant Monsieur Eric FREYSSELINARD, préfet du département de l'Aude ;

VU la décision ministérielle du 11 mai 2011 nommant Monsieur Eddie BOUTTERA, administrateur civil, adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police de MARSEILLE ;

VU l'arrêté interministériel du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;

VU l'arrêté ministériel du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;

VU les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel du secrétaire général pour l'administration de la police de MARSEILLE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-René VACHER, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité SUD, à l'effet de signer, au nom de Monsieur Eric FREYSSELINARD, préfet du département de l'Aude, tous les actes de gestion relatifs aux adjoints de sécurité y compris les sanctions prises à la suite de la consultation de la commission consultative paritaire. Sont exclus de cette délégation les actes concernant

l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme infligées sans saisine de la commission consultative paritaire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René VACHER, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Monsieur Eddie BOUTTERA, adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police de MARSEILLE.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eddie BOUTTERA, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Madame Marie-Henriette CHABRERIE, directeur du personnel et des relations sociales.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2012125-0003 du 16 mai 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du département de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 18 DEC. 2012

Le Préfet,



Eric FREYSSELINARD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2012347-0009 chargeant Madame Marie-Paule BARDECHE,
sous-préfète de Narbonne, d'assurer la suppléance du Préfet de l'Aude,
à titre exceptionnel, du samedi 29 décembre 2012 au
lundi 6 janvier 2013 inclus.**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret du 14 mai 2010 portant nomination de Mme Marie-Paule BARDECHE en qualité de sous-préfète de Narbonne ;

VU le décret du 27 janvier 2011 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 16 février 2012 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD en qualité de préfet de l'Aude ;

VU la circulaire du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012229-0002 du 3 septembre 2012 donnant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012229-0003 du 3 septembre 2012 donnant délégation de signature à Mme Marie-Paule BARDECHE, sous-préfète de Narbonne ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture du samedi 29 décembre 2012 au lundi 6 janvier 2013 inclus ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Madame Marie-Paule BARDECHE, sous-préfète de Narbonne, est chargée d'assurer la suppléance de M. Eric FREYSSELINARD, préfet du département de l'Aude, à titre exceptionnel, du samedi 29 décembre 2012 au lundi 6 janvier 2013 inclus ;

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et M^{me} la sous-préfète de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

20 Dec. 2012

Le Préfet,



Eric FREYSSELINARD